

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2403)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.